

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2022

DELIBERATION N° DEL074-22

L'an deux mille vingt-deux, le 20 octobre à dix-neuf heures, Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 14 octobre 2022 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous sa présidence.

Le guorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} A. BONNIN-DESSARTS, J. DE LOUBENS, A. HUBERT, G. JACCOUD, L. MALVOISIN, S. OSSARD, S. SAUNIER-CAILLY, Y. VINCENT et MM. F. DELFORGES, J. FABBRO, D. FINAZZO,T. JAUSSOIN, V. MERCIER, J. PAVAN, D. QUENARD, P. VERRI.

Pouvoirs:

M^{me} BEREZIAT Isabelle (pouvoir à Yvette VINCENT, en date du 20 octobre 2022)

M. BEVILLARD Eric (pouvoir à Sylvie SAUNIER-CAILLY, en date du 202022)

M^{me} BOUYIRI Naziha (pouvoir à Jacques FABBRO, en date du 18 octobre 2022)

M^{me} CONINX Pascale (pouvoir à Gisèle JACCOUD, en date du 18 octobre 2022)

M. FRANCILLON Dominique (pouvoir à Jean PAVAN, en date du 20 octobre 2022)

M. GAMET Stéphane (pouvoir à Justine DE LOUBENS, en date du 20 octobre 2022)

M. GUIHENEUF Mickaël (pouvoir à Lola MALVOISIN, en date du 20 octobre 2022)

M^{me} JANSER Meg-Anne (pouvoir à Alix HUBERT, en date du 20 octobre 2022)

M^{me} LAZZAROTTO Elodie (pouvoir à Timothée Jaussoin, en date du 20 octobre 2022)

M^{me} MELCHILSEN Nadine (pouvoir à Pierre VERRI, en date du 20 octobre 2022)

Mme PRUNIER Sandrine (pouvoir à Alberte DESSARTS, en date du 20 octobre 2022)

M. STAMBOULIAN Sylvain (pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 20 octobre 2022)

Absent excusé :

M. YAMOUNI Mahfoud

Madame Lola MALVOISIN et Monsieur Daniel FiNAZZO ont été élus secrétaires de séance.

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement au comité social du personnel de la ville de Gières.

Rapporteur: Pierre VERRI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le comité social du personnel dont les principales recettes sont la subvention de la ville, les cotisations des personnels adhérents et les produits des manifestations, propose des aides et des facilités aux agents et organise différents événements.

La ville de Gières, soucieuse d'encourager ces différentes actions envers le personnel, verse chaque année une subvention (0,42 % de la masse salariale de l'année précédente).

Aussi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal

- de verser une subvention de fonctionnement de 22 200 € au comité social du personnel,
- de dire que les crédits seront inscrits sur le budget 2022.

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Gières, le 20 octobre 2022.

Pour extrait conforme, Le Maire,

down

Pierre VERRI.

Délibération publiée le :

2 7 OCT, 2022